

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2007035

Signataire : HL/LD

OBJET : Contrat Régional - confirmation du programme, approbation du nouveau plan de financement des opérations et du tableau d'échéancier financier - Engagement de la commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 007 du 1^{er} Février 2007 approuvant le principe et le contenu du Contrat Régional,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : confirme le choix des opérations ci-dessous :

- 1 - l'extension de l'école maternelle Gérard Philipe
- 2 – Restructuration de l'école maternelle Jean Perrin
- 3 – Réhabilitation de la halte jeux La Pirouette

et approuve le plan de financement et l'échéancier prévisionnel ci-annexés.

Article 2 : autorise le maire à déposer le dossier nécessaire à la conclusion d'un Contrat Régional et à signer tous les documents s'y rapportant.

Article 3 : s'engage à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat Régional, à ne pas démarrer les travaux avant la notification du contrat préalablement approuvé par la Commission permanente du Conseil Régional, à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans maximum après la signature du contrat et selon l'échéancier prévu, à mentionner la participation de la Région et apposer son logotype dans toute action de communication, à ne pas dépasser 80 % de subventions publiques, ainsi qu'à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

Le Maire

